

Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation.

Art. L 542-1 et suivants, L 831-1 et suivants du code de la Sécurité sociale
 Art. L 351-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation

► **Merci de rappeler votre identité (identité de l'allocataire)**

Votre nom : _____ Votre prénom : _____
 Date de naissance :
 Numéro de Sécurité sociale ou de MSA :
 Adresse du logement pour lequel vous demandez l'aide : _____

 Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ?
 Ce logement est-il votre résidence principale ? oui non

► **Si vous êtes locataire ou résident d'un foyer ou d'une maison de retraite**

► **Allocataire**

- Si vous êtes étudiant(e), bénéficiez-vous d'une bourse d'études attribuée sur critères sociaux ? oui non
- Nom, adresse et téléphone de l'organisme qui la verse : _____

► **Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)**

- S'il (elle) est étudiant(e), bénéficie-t-il (elle) d'une bourse d'études attribuée sur critères sociaux ? oui non
- Nom, adresse et téléphone de l'organisme qui la verse : _____

■ Êtes-vous logé(e) par votre employeur ? oui non

■ Résidez-vous :

- dans une famille d'accueil et hébergé(e) à titre onéreux en foyer ou en maison de retraite
 à l'hôtel ou pension de famille en centre de soins de longue durée

Si vous résidez seul en foyer, aidez-vous financièrement votre famille ? oui non

Si vous êtes dans un de ces cas, allez directement au bas de la page 2 pour dater et signer ce formulaire, puis reportez-vous à la page 3 « Informations pratiques ».

Dans tous les autres cas, répondez aux questions suivantes :

■ Avez-vous un lien de parenté avec votre propriétaire ? oui non

Si **oui**, lequel ? _____

■ Votre conjoint(e) ou concubin(e) ou pacsé(e) a-t-il (elle) un lien de parenté avec votre propriétaire ? oui non

Si **oui**, lequel ? _____

■ Votre logement est-il composé d'une pièce unique sans toilettes ? oui non

■ Mettez-vous en sous-location une partie de votre logement ? oui non

Si **oui**, depuis quelle date ? Surface totale sous-louée : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.

■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ? oui non

Si **oui**, depuis quelle date ? Surface totale des pièces à usage professionnel : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.

■ Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ?

oui non

Si **oui**, nom, adresse et téléphone de l'employeur : _____

nom, adresse et téléphone du bailleur : _____

Demande d'aide au logement

► Si vous êtes propriétaire

- Vous avez emprunté pour acheter ou faire construire : oui non
- Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable : oui non
- Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement :
(sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de cuisine ou de salle de bain)
- oui, indiquer la nature et le montant : _____
- non
- Autre cas (précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soulte, etc.) : _____
- S'agit-il d'un PAP, PC ou PAS ? oui non
- Avez-vous un ou des prêts complémentaires ? oui non
- Êtes-vous à jour dans le remboursement de votre prêt ou de vos prêts ? oui non
- Surface totale du logement : _____ m² *Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.*
- Mettez-vous en location une partie de votre logement ? oui non
- Si **oui**, depuis quelle date ? _____ Surface totale louée : _____ m²
Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
- Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ? oui non
- Si **oui**, depuis quelle date ? _____ Surface totale des pièces à usage professionnel : _____ m²
Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
- Êtes-vous coemprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ? oui non
- Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ?
- oui non
- Si **oui**, nom, adresse et téléphone de l'employeur : _____
- nom, adresse et téléphone du bailleur : _____

- Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : oui non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002) :

- le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de danger pour la sécurité et la santé (notamment absence de risque manifeste lié à la présence de plomb et d'amiante) ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
 - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
 - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m³.

Si votre situation change, vos droits aussi peuvent changer : signalez immédiatement tout changement à votre MSA

► Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

Fait à : _____

Le : _____

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

Signature de l'allocataire ou de son représentant

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations effectuées, notamment au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté. La MSA engagera des poursuites pénales à l'encontre de toute personne coupable de fraudes ou de fausses déclarations. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L. 554-1, L. 835-5 du code de la Sécurité sociale - Article L. 351-13 du code de la construction et de l'habitation - Article 441-1 du code pénal). La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Demande d'aide au logement

Informations pratiques

Parce que votre situation est unique et pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces demandées
- datez et signez cette déclaration

⚠ Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi (Art. 187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 : décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

► Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...	...vous devez fournir
Vous êtes locataire ou résident dans un foyer ou une maison de retraite	► l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire.
Vous êtes locataire ou résident dans un foyer ou une maison de retraite et vous souhaitez que l'aide au logement soit versée directement à votre propriétaire ou gestionnaire (sauf s'il s'agit d'un logement HLM ou conventionné APL)	► la demande de versement direct, qui est sur l'attestation de loyer et de résidence, complétée, datée et signée par vous-même et votre bailleur ou gestionnaire.
Vous êtes logé(e) par votre employeur	► la photocopie lisible du bulletin de salaire du mois d'entrée dans le logement précisant la part de loyer retenue sur votre salaire.
Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement	► le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement.
Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente	► l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération.
Vous hébergez chez vous une personne âgée de moins de 65 ans (autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)), infirme ou inapte au travail	► une photocopie lisible de : sa carte d'invalidité, ou la notification d'attribution d'une pension d'invalidité, ou l'avis de la COTOREP, ou la notification de retraite pour inaptitude au travail entre 60 et 65 ans (ou le talon de paiement de la pension vieillesse), ou sa carte de déporté, d'interné ou de prisonnier, ou une attestation d'inaptitude au travail délivrée par un organisme de sécurité sociale.

La prime de déménagement

Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le premier jour du mois suivant la fin de votre troisième mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus, joignez une « DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT » à votre demande d'aide au logement.